



# Compte-rendu de la réunion de concertation organisée en Guyane

Travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du volet ultramarin du Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA)

Le 20 octobre 2020, dans les locaux du Parc amazonien de Guyane

**Direction de l'Appui aux Stratégies Biodiversité**  
Rédaction : Marina Tomadin  
Relecture et contribution : Bénédicte Valadou

L'ensemble des départements et régions d'outre-mer (DROM) présente **47 espèces de poissons diadromes**, en majorité amphidromes. A titre de comparaison, il y a 12 espèces, identifiées comme diadromes présentes en métropole.

Une première mission a été organisée par l'OFB dans la région Antilles-Guyane dans le cadre de l'élaboration du volet ultramarin du **Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA)**, qui prend en compte les espèces des territoires d'outre-mer pour lesquelles le code de l'environnement s'applique.

Initialement prévue du 19 au 28 octobre, cette mission est finalement programmée du 19 au 24 octobre après annulation de la partie « Guadeloupe » du fait de la circulation très active du virus COVID 19 sur l'archipel.

L'objectif était de rencontrer l'ensemble des acteurs des territoires de Guyane et de Martinique à associer à la démarche dans le but :

- 1- Faire connaissance entre acteurs concernés par les migrateurs amphihalins et échanger sur les travaux engagés ;
- 2- Partager les constats et les besoins pour faire un état des lieux de la situation actuelle ;
- 3- Formuler des propositions spécifiques au territoire en faveur d'une meilleure gestion de ces espèces et du continuum terre-mer.

A l'issue de ces différents temps de concertation, une session dédiée au PNMA devrait être programmée lors d'une rencontre *ad-hoc*, *espérée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021*, pour une mise en commun avec les autres départements d'outre-mer qui constituera le socle du volet ultramarin du PNMA.

Ce compte-rendu reprend l'ensemble des échanges qui ont eu lieu en Guyane lors de la réunion qui s'est tenue le 20 octobre dans les locaux du Parc amazonien de Guyane.

Le support de l'atelier est joint à ce compte-rendu en format PDF.

# 1<sup>er</sup> atelier de concertation en GUYANE : le mardi 20 octobre, 9h-12h, dans les locaux du PAG

## I. Liste des participants présents

- Hélène DELVAUX, Parc Amazonien de Guyane
- Gaël DENYS, OFB (UMS PATRINAT) (*en visio*)
- Thibaut FOCH, ONF (Réserve du Mont Grand Matoury)
- François KORYSKO, OFB
- Pierre-Yves LE BAIL, INRAE (*en visio*)
- Aurélie LOTTE, DGTM
- Frédéric MELKI, BIOTOPE (*en visio*)
- Mathieu RHONE, Office de l'eau
- Jérémie RIPAUD, OFB
- Stéphanie REY, DGTM
- Yann ROUSSEAU, IFREMER
- Régis VIGOUROUX, HYDRECO

Sont excusés/ se sont faits représenter :

- Laurent KELLE, WWF
- Jennifer DEVILLECHABROLLE, Réserve naturelle des Nouragues (ONF)
- Florence LAVISSIERE, Préfecture
- Julien CAMBOU, Parc Amazonien de Guyane
- Marjorie GALLAY, Office de l'eau
- Fabian BLANCHARD, IFREMER
- Bérengère BLIN, DGTM
- Michel NALOVIC, CRPMEM
- Vincent RUFRAÏ, Biotope

## II. Agenda de l'atelier

L'atelier a été programmé sur 3 heures et divisé en 4 séquences de travail :

- 1- **Faire connaissance** : un temps de partage et d'échange d'une demi-heure visant à permettre à chacun de « briser la glace » en répondant à 6 questions :
  - a. Quelle est sa fonction ?
  - b. Quels sont ses domaines d'intervention ?
  - c. Quel est son périmètre d'intervention et sur quel territoire ? (à terre / en mer / les 2)
  - d. Depuis combien de temps, travaille-t-il / elle sur ces sujets ?
  - e. Que représentent pour lui / elle les amphihalins ?
  - f. Quelles sont ses attentes de cette demi-journée ?
- 2- **Partager l'état des lieux et l'enrichir** : à l'aide de la méthode SWOT ou FFOM en français (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), chaque participant contribue au partage des enjeux et des pressions propres à son territoire en identifiant ses forces, ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.
- 3- **Formaliser des propositions spécifiques au territoire** : autour d'un *world café*, les participants reprennent les thèmes les plus cités lors de la phase précédente et formulent des propositions pour répondre aux problématiques posées.
- 4- **Synthèse et bilan** : un temps d'échange sur la suite des travaux et sur les impressions à l'issue de l'atelier.

Quelques règles de travail sont données afin d'avoir des échanges bienveillants et constructifs dans lesquels chacun participe activement.

### III. Déroulé de l'atelier

#### A. Séquence 1 : Faire connaissance

L'OFB prend un temps pour présenter son organisme, ses missions d'ordre général, ses missions dans les outre-mer et ses missions spécifiques aux espèces amphihalines (Cf. slides 7 à 10 de la présentation en pièce jointe).

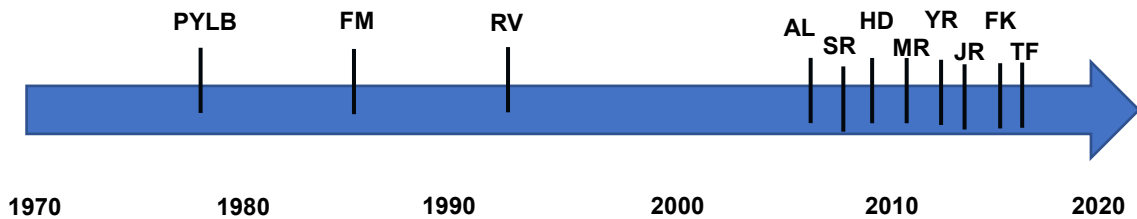
Le plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA), ses objectifs, les espèces concernées et ses modalités d'élaboration sont ensuite présentées à l'ensemble des participants (Cf. slides 11 et 12).

S'ensuit le « *brise-glace* » sur un format de présentations croisées : chacun prend la parole à tour de rôle pour présenter une personne de l'assemblée qu'il connaît déjà en répondant aux 6 questions posées.

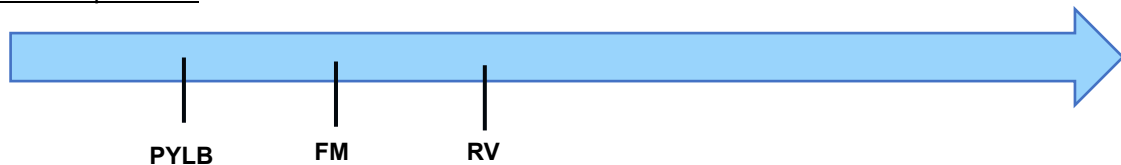
Un support cartographique est mis à disposition. Toutefois, les personnes présentes ayant un territoire d'intervention très large, pour l'essentiel à l'échelle de toute la Guyane, ce support n'apporte pas de réelle plus-value. L'IFREMER est le seul acteur intervenant uniquement sur le milieu marin et la zone estuarienne. Le conservateur de la réserve du Mont Grand Matoury est le seul à avoir un périmètre d'intervention plus restreint, mais il est également présent en tant que représentant de l'ONF qui assure la gestion d'un grand nombre de réserves en Guyane.

Une frise chronologique est produite au fur et à mesure des échanges afin de visualiser « l'ancienneté » des participants à la fois sur le territoire (la Guyane) et sur la thématique (les espèces amphihalines). Chaque participant est identifié par ses initiales et placé de façon approximative sur la frise :

En Guyane :



Sur les amphihalins :



On note la présence de spécialistes des espèces amphihalines de Guyane présents sur le territoire depuis une trentaine d'années. Ils représentent des bureaux d'étude et organismes de recherche. Les 9 autres participants présents sont arrivés sur le territoire plus récemment. Gaël Denys n'intervient pas spécifiquement en Guyane, il est spécialiste de l'ichtyofaune française.

## B. Séquence 2 : Partager l'état des lieux et l'enrichir

En introduction de la 2<sup>nd</sup>e séquence, l'OFB présente quelques résultats des travaux issus du partenariat entre l'ONEMA et le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) qui ont abouti à des publications entre 2012 et 2015.

Un exercice est ensuite proposé aux participants à qui l'on distribue 4 cartes. En fonction des cartes obtenues, chacun est invité à formuler sur un post-it :

- Un atout du territoire pour la conservation et la gestion durable des amphihalins
- Une faiblesse
- Une opportunité/ un retour d'expérience/ une action bénéfique ou transposable en faveur de ces espèces
- Une menace/ un risque potentiel qui a été identifié

Le nombre de post-it est illimité !

L'ensemble des post-it est ensuite affiché dans la salle. L'équipe d'animation se charge de faire des regroupements d'idées et de les proposer aux participants afin de savoir si ces constats sont ou non partagés par l'ensemble de l'assemblée. Les photos des tableaux obtenus se trouvent en annexe de ce compte-rendu.

L'importance d'actualiser la liste des espèces est soulignée. En effet, certains genres ont été retenus comme amphihalins en Guadeloupe ou à La Réunion mais pas en Guyane.

Par ailleurs, de nombreuses espèces de Guyane effectuent également de grandes migrations au sein des grands cours d'eau guyanais et d'autres espèces sont d'ores et déjà adaptées aux variations de salinité de leur milieu : les eaux côtières et marines de Guyane connaissent des épisodes importants de dessalure en saison des pluies. Cela induit que **le projet PNMA pourrait apporter une réelle plus-value pour les espèces holobiotiques de Guyane.**


Un consensus est établi : parmi les objectifs du PNMA pour la Guyane, il est donc essentiel de :

- 1- **Clarifier le périmètre des espèces concernées ;**
- 2- **S'assurer de la cohérence des espèces retenues avec les autres DROM.**

Les résultats du SWOT (FFOM) sont proposés ci-dessous.

Les **atouts**  de la Guyane pour la conservation/gestion des migrateurs amphihalins, sont :

- **Des habitats guyanais encore très préservés.** Plusieurs raisons à cela :
  - Un accès souvent difficile aux différents milieux,
  - Peu d'obstacles sont présents sur les cours d'eau,
  - Le commerce maritime est peu développé.
- **« Tout reste à construire »** : on peut orienter les besoins en connaissance sur le territoire en mutualisant les différentes demandes/objectifs.
- **Un territoire riche en découvertes de nouvelles espèces** : nécessité d'approfondir la recherche sur la taxonomie des espèces.
- Un **cadre réglementaire français et européen** sur lequel s'appuyer et qui permet des leviers à différents niveaux (études d'impact, mise en place d'aires protégées, stations d'épuration...).
- **Des acteurs locaux qui se connaissent** : permet des facilités pour travailler **ensemble**.
- **Des espèces peu consommées.**

Les **opportunités**  qui ont été soulignées pour la Guyane sont :

- **Une prise de conscience nationale et internationale sur les enjeux de la préservation de la biodiversité, a fortiori en forêt primaire.**
- **Des outils existants au niveau national** mobilisables pour la préservation des amphihalins tels que :
  - Les PNA (en Guyane, celui sur les tortues marines),
  - Le classement des cours d'eau (en cours),
  - La stratégie des aires protégées (enjeux terrestres et marins réunis, avec un objectif de 30% d'AP dont 1/3 en protection forte),

- Les obligations concernant les ouvrages transversaux aux cours d'eau avec l'aménagement de passes à des fins de franchissements,
- Les opportunités de financements du plan de relance et du FEAMP.
- **Des études en cours pour améliorer les connaissances :**
  - Une thèse en cours (MNHN) pour valider le cycle de vie diadrome et connaître la dispersion larvaire, entre autres, du genre *Microphis* (*Syngnathidae*),
  - Deux projets, BioCotEs et NurseHab, sont en cours pour mieux connaître les écosystèmes côtiers et estuariens (habitats de croissance) de Guyane,
  - Des besoins spécifiques d'études sur les migrations des estuaires vers les fleuves et d'inventaires sur la bande côtière.

Un point de vigilance : On note que les espèces marines, dont les espèces amphihalines, ont été sorties de la liste pour l'évaluation de la liste rouge UICN et qu'il serait pourtant souhaitable que les mêmes critères d'évaluation s'y appliquent.

Les points faibles  de la Guyane pour la conservation / gestion des espèces amphihalines sont :

- **Le manque de connaissances sur :**
  - Les **traits d'histoire de vie des espèces** : les périodes de reproduction/ de migration, les aires de répartition, le *preferendum* d'habitats, les zones de croissance et de vie,
  - Les **macrocrustacés** en général,
  - La **consommation humaine des espèces pêchées** (si celles-ci sont intégrées à la liste des diadromes : tarpon, mérrou, loubine...).
- **La faiblesse de la réglementation en Guyane :**
  - La pêche en eau douce n'est pas réglementée,
  - Les ZNIEFF sont peu restrictives,
  - Le CSRPN est rarement sollicité pour des évaluations de projets d'aménagement du fait que les espèces ne sont pas considérées comme menacées.
- **Le déséquilibre entre la politique de développement et la préservation des habitats :** comment le développement endogène peut-il se faire sans porter préjudice à la biodiversité ?
  - Une pression urbaine croissante / projets d'aménagement,
  - Des pollutions liées aux activités humaines mal maîtrisées,
  - Une forte pression agricole qui impacte les masses d'eau par une modification de l'occupation du sol,
  - Une déforestation importante notamment pour développer des cultures, ce qui peut avoir des conséquences hydro-morphologiques sur les cours d'eau.

Trois points de vigilance :

- 1- La méconnaissance des espèces de macrocrustacés avec potentiellement de nombreux macrocrustacés amphihalins qui remontent haut dans les cours d'eau
- 2- Les particularités de la mise en œuvre du protocole de Nagoya pour l'étude des espèces de Guyane : l'enjeu est de bien informer les territoires d'où sont issus les ressources analysées, et des suivis de ces analyses.
- 3- **Le périmètre des espèces à considérer dans le PNMA de Guyane** : faut-il repartir de zéro pour ne pas se cantonner aux familles retenues par le MNHN en 2013 ?

Les différentes menaces/risques potentiels  de la Guyane sont :

- **Les pressions liées au développement de l'urbanisation :**
  - Une population croissante,
  - Le développement des activités portuaires : projet d'extension du grand port maritime de Dégrad des Cannes sur deux zones jouxtant le fleuve Mahury., projet d'un second port au nord de Saint-Laurent-du-Maroni, le long de la crique Margot,
  - La destruction des habitats, des mangroves et des ripisylves notamment pour des projets d'aménagements urbains.
- **La problématique de la dégradation physico-chimique des habitats :**
  - Diverses sources de pollutions telles que les rejets urbains et industriels, les effluents agricoles, et les métaux lourds utilisés pour l'orpaillage,
  - La présence de différents obstacles à l'écoulement (Cf. ROE) tels que buses/ barrages hydroélectriques, prises d'eau, etc...

- **Une pression de pêche non durable sur les espèces exploitées :**
  - Augmentation du braconnage,
  - Manque de connaissances sur les pêcheries côtières/ les espèces exploitées.
- **La problématique du développement de l'aquaculture avec des espèces allochtones**
  - Enjeu de préservation en privilégiant les espèces indigènes en aquaculture,
  - Problème de l'aquariophilie avec des individus relâchés dans le milieu naturel – potentielles EEE.

Un point de vigilance déjà cité : L'absence de prise en compte de ces espèces dans les projets d'aménagement car elles ne bénéficient d'aucun statut de protection.

### C. Séquence 3 : Formaliser des propositions spécifiques au territoire

A l'issue de la séquence 2, les participants sont répartis en 3 groupes pour la dernière session de travail sur le principe du *world café*. Chaque groupe abordera chacun des 3 sujets retenus à tour de rôle à savoir : l'amélioration des connaissances, la préservation des habitats et de la continuité écologique et les pressions qui pèsent sur les amphihalins.

Le *world café* est divisé en 3 temps de travail :

- 1- Un temps de reformulation/ partage des difficultés ;
- 2- Un temps de propositions de solutions et de pistes d'amélioration pour répondre à la problématique ;
- 3- Un temps de formulation d'orientations à porter pour la Guyane dans le cadre du PNMA.

Malheureusement, le temps imparti ne permet pas de réaliser la séquence 3 telle qu'elle avait été prévue. A défaut, un temps d'échange entre les différents participants permet de retenir les sujets qui auraient dû faire l'objet de cette séquence, à savoir :

- 1- L'amélioration des connaissances sur les amphihalins en Guyane et leurs traits d'histoire de vie ;
- 2- La dégradation physique et chimique des habitats ;
- 3- La recherche d'un équilibre entre développement endogène et préservation de la biodiversité ;
- 4- La problématique de l'introduction d'espèces exotiques envahissantes en lien avec le développement de l'aquaculture et l'aquariophilie.

Un point de vigilance particulier est à noter : la prise en compte des grands migrateurs holobiotiques, à priori non concernés par le PNMA, mais qui subissent cependant les mêmes pressions dans les cours d'eau.

### D. Séquence 4 : Bilan de l'atelier et suites à donner

Une fois le planning prévisionnel des suites du projet présenté, la parole est laissée libre aux participants sur leurs ressentis/ impressions à l'issue de l'atelier.

Les participants sont globalement satisfaits même s'il reste « *un Everest à gravir devant nous* ». Ils saluent l'intérêt de se lancer dans cette démarche. S'il y a encore beaucoup de travail à mener, ils ont apprécié le caractère « *dynamique et agréable* » de l'atelier, qui a été « *bien structuré* ».

L'absence de certains acteurs clés, pourtant invités, comme la collectivité de Guyane (CTG) est soulignée.

L'intérêt de l'entrée par les migrateurs pour améliorer les connaissances, y compris sur les habitats ou les espèces d'eau douce est également mis en avant.







